

L'enquête TERUTI 2020 est engagée à Mayotte

L'enquête nationale TERUTI a pour objectif de mesurer l'évolution de l'occupation et de l'utilisation du territoire. Elle permet notamment de suivre l'artificialisation du territoire et la consommation de l'espace agricole à partir de points tirés au hasard pour constituer un échantillon national.

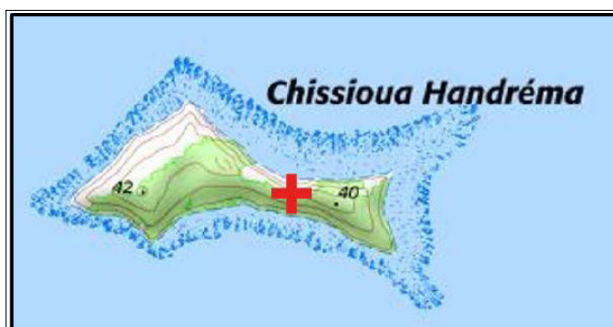
A Mayotte et pour cette année, il s'agit de 477 points dont une grande partie a déjà été « visitée » en 2018.

Un point Teruti est défini comme la portion du sol délimitée par un cercle de 3 mètres de diamètre centré sur les coordonnées géographiques de ce point. Sa position résulte d'un maillage carré de 125 mètres de côté. Seuls les points non caractérisés par ailleurs sont à décrire, sous pilotage du Service de l'Information Statistique et Economique de la DAAF (DAAF/SISE).



Parmi ces points, certains (323) peuvent être décrits in situ, c'est à dire avec déplacement sur le terrain. Les 3 enquêteurs, collaborateurs occasionnels recrutés par la DAAF, ont été préalablement formés aux critères de description utilisés (méthodes d'observation associées à chaque type d'espaces) et à l'emploi des outils informatiques adaptés. Les observations recueillies

par questionnaire prennent en compte la présence ou non de végétation, la couverture du sol (naturelle, artificielle ou cultivée) et l'utilisation principale du sol.



D'autres, inaccessibles (154), sont interprétés par les agents du SISE à partir des photographies aériennes ou satellitaires les plus récentes.

Les enquêteurs sont sur le terrain depuis le 23 juin. Une carte nominative atteste de leur qualité d'enquêteur de la statistique agricole travaillant pour la DAAF.

Le millésime 2020 a pour principal objectif de constater l'évolution de l'occupation de l'espace.

Contact :

Dhinou YVES, responsable du pôle Enquêtes,
sise.dAAF976@agriculture.gouv.fr
0269 63 81 43